

OPTION VOYAGEUR

NOTE D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES – EXPLICATIONS ADEQUATES

Document à caractère commercial en vigueur au 19 juin 2026

Dans ce document, nous vous présentons les informations essentielles relatives à l'option voyageur proposée par Société Générale afin de vous accompagner dans votre décision en toute transparence.

Pour une information complète, nous vous invitons à consulter les conditions générales de l'option voyageur et la brochure tarifaire "Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers", disponibles sur le site www.particuliers.sg.fr et en agence, ainsi que les conditions contractuelles remises par Société Générale.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PROPOSANT L'OPTION VOYAGEUR

Identité Adresse géographique	Société Générale , société anonyme, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann à Paris (75009), enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 552 120 222 et ayant pour numéro ADEME FR231725_01YSGB.
Activité principale Autorités de contrôle	Société Générale est un établissement de crédit de droit français : <ul style="list-style-type: none"> • Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR », 4 place de Budapest, CS 92459 Paris Cedex 09 - https://acpr.banque-france.fr/fr) pour la fourniture de services bancaires et d'investissement à ses clients. Certains services très techniques, liés aux plateformes de négociation ne sont pas proposés, • Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF » - https://www.amf-france.org/fr) et • Sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE » - https://www.ecb.europa.eu).
Autres coordonnées	<p>Numéro de téléphone</p> <p>Si vous êtes déjà client, vous pouvez contacter votre conseiller au numéro de téléphone de votre agence que vous pouvez retrouver sur votre relevé de compte ou dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr.</p> <p>Si êtes nouveau client, vous pouvez retrouver les coordonnées de nos agences (numéro de téléphone, adresse, horaires d'ouverture) dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr.</p> <p>Adresse électronique</p> <p>Vous pouvez contacter Société Générale à l'adresse électronique suivante : banque-epargne.par@sg.fr</p> <p>Pour contacter votre conseiller, privilégiez toutefois la messagerie sécurisée de votre Espace Clientⁱ ou L'Appli SGⁱ. Ce canal permet un échange sécurisé et un suivi optimal de vos demandes.</p> <p>Coordonnées de suivi des relations</p> <p>Pour le suivi des relations, vos contacts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Centre Relation Clients au  (du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 19h – hors jours fériés). Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 3933 – Appel non surtaxé. L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent d'être titulaire du contrat Banque à Distanceⁱ. • Votre agence dont vous pouvez trouver les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, horaires d'ouverture) dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr.

INFORMATIONS SUR LE L'OPTION VOYAGEUR

Caractéristiques principales	<p>Conditions d'éligibilité et d'ouverture</p> <p>L'Option Voyageur est accessible à tous nos clients à partir de 16 ans, déjà titulaire chez SG d'un compte bancaire de particuliers, individuel ou collectif. L'Option Voyageur est disponible sur les cartes de paiement SG, CB Visa Évolution, CB Visa Kapsul, CB Visa, CB Visa Premier, CB Visa Infinite.</p> <p>Caractéristiques et fonctionnement</p> <p>La Carte Collection Option Voyageur permet de réduire vos frais lors de voyages à l'étranger en vous exonérant des commissions SG sur les paiements et retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets (hors retrait Guichet) réalisés hors zone Euro avec votre carte bancaire. Cette exonération couvre également les commissions SG sur les paiements réalisés en ligne à l'aide de la carte bancaire. Toutefois, les commissions de change dans le cas d'une conversion en devises ainsi que les éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante restent dues.</p>
-------------------------------------	--

	<p>Grâce à la Carte Collection Option Voyageur vous bénéficiez d'un accès gratuit à plus de 1 000 salons d'aéroport dans plus de 100 pays en cas de retard, supérieur à une heure, de votre vol pour vous et 4 invités (voyageant avec vous et sur le même trajet).</p> <p>Risques particuliers</p> <p>L'exonération des commissions SG sur les paiements et retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets (hors retrait Guichet) réalisés hors zone Euro ne s'applique qu'aux opérations réalisées avec la carte portant l'Option Voyageur.</p> <p>Société Générale se réserve le droit de résilier sans préavis l'Option Voyageur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas d'impossibilité de prélever le montant de la cotisation annuelle due par le titulaire, • En cas de comportement gravement répréhensible ou de manquement grave de l'Adhérent à ses obligations contractuelles. • La résiliation de la carte de paiement SG souscrite sur un compte bancaire SG (rattaché à l'option) enregistrant les opérations relatives à la vie privée. <p>À compter de la résiliation de l'Option Voyageur, l'ensemble des prestations en matière de paiements et de retraits effectués en dehors de la zone euro avec la carte de paiement souscrite par l'Adhérent sont facturées aux conditions standards indiquées dans la brochure des « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires - Particuliers ».</p>
<p>Prix total - Modalités de paiement</p>	<p>Prix total du service</p> <p>Le montant de la cotisation afférente à l'Option Voyageur est indiqué dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers ». Les clients Sobrio bénéficient d'une réduction tarifaire sur la cotisation de l'option.</p> <p>Modalités de paiement</p> <p>Le coût de la Carte Collection Option Voyageur est débité annuellement, sur le compte de particulier rattaché à l'Option, à la date anniversaire de souscription (en supplément de la cotisation annuelle de la carte ou de la cotisation mensuelle à l'Offre JAZZ ou Sobrio). Le coût de fabrication de la Carte Collection Option Voyageur est inclus dans sa cotisation.</p> <p>Taxes ou frais non acquittés ou facturés par Société Générale</p> <p>Les commissions de change dans le cas d'une conversion en devises, ainsi que les éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante restent dues.</p> <p>Brochure tarifaire</p>
<p>Durée du contrat</p>	<p>Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.</p> <p>Il s'applique tant qu'il n'est pas résilié par vous ou par Société Générale dans les conditions prévues au contrat.</p>
<p>Modifications du contrat</p>	<p>Toute évolution législative ou réglementaire qui aurait pour effet de modifier tout ou partie du contrat, s'appliquera automatiquement dès son entrée en vigueur.</p> <p>Société Générale peut également modifier les Conditions Générales de la Carte Collection Option Voyageur, y compris les conditions tarifaires, moyennant une information préalable fournie sur support papier ou support durable au plus tard deux mois avant leur date d'application.</p> <p>Pendant ce délai, vous pourrez refuser ces modifications et résilier sans frais le contrat par lettre simple, lettre recommandées adressées à votre agence ou lettre signée remise au guichet ou depuis le site internet de la banque dans la rubrique Résilier une prestation ou depuis L'Appli SG¹, Rubrique « Autres > Mes produits et services > Résilier un produit ou service ».</p> <p>En l'absence de dénonciation de la Carte Collection Option Voyageur dans les délais susvisés, la(les) modification(s) sera(seront) considérée(s) acceptée(s) à l'issue de ce délai.</p>
<p>Résiliation du contrat</p>	<p>Vous pouvez résilier à tout moment la Carte Collection Option Voyageur. Sauf volonté contraire de votre part, la résiliation à la Carte Collection Option Voyageur sans cessation du contrat carte déclenche la fabrication d'une carte comportant un visuel standard. La fabrication de cette nouvelle carte est gratuite. L'activation de la nouvelle carte emportera désactivation de l'ancienne.</p> <p>La cotisation de la Carte Collection Option Voyageur vous sera remboursée au prorata temporis entre la date de débit de la cotisation à l'option et la date d'effet de la résiliation du Contrat. Par ailleurs, il est précisé que tout mois commencé est dû.</p> <p>Dans tous les cas, la demande de résiliation doit être formulée par écrit (courrier postal ou lettre signée remise en main propre au guichet de l'agence) ou depuis le site Internet de la banque dans la rubrique Résilier une prestation ou depuis L'Appli SG¹, Rubrique « Autres>Mes produits et services>Résilier un produit ou service ».</p>

	<p>Société Générale peut également mettre fin au présent Contrat, à tout moment, par écrit. Cette résiliation prend effet deux mois après la date d'envoi de sa notification au Titulaire.</p> <p>La cessation, pour quelque cause que ce soit, du contrat de la Carte à laquelle l'option cartes Collection est liée, entraîne la résiliation immédiate et automatique du présent Contrat.</p>
Modalités de conclusion du contrat	<p>Modalités de souscription</p> <p>Si vous êtes déjà client, le contrat est conclu à distanceⁱⁱ par signature électronique depuis l'Espace Clientⁱ sur le internet www.particuliers.sg.fr ou L'Appli SGⁱ.</p> <p>Si vous n'êtes pas encore client, le contrat est conclu à distance par signature électronique.</p> <p>Date du contrat</p> <p>La date de conclusion du contrat est la date de sa signature électronique.</p>
Coûts liés à l'utilisation de technique de communication à distance	<p>Société Générale ne facture aucun coût spécifique supplémentaire pour l'utilisation des techniques de communication à distance permettant d'accéder à votre Espace Clientⁱ depuis le site www.particuliers.sg.fr, à L'Appli SGⁱ, au Centre Relation Clients ou à votre agence lorsque vous les contactez à distance.</p> <p>L'accès à votre Espace Client ou à L'Appli SG nécessite d'être titulaire du contrat Banque à Distance (service gratuit).</p> <p>Peuvent toutefois rester à votre charge les coûts de connexion Internet facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ainsi que le coût éventuel des communications téléphoniques facturé par votre opérateur.</p>

DROIT DE RETRACTATION

Délai de rétractation	<p>Vous disposez de 14 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du contrat pour changer d'avis et vous rétracter, sans avoir à en expliquer les raisons.</p> <p>Sauf accord exprès de votre part, le contrat ne commence à être exécuté qu'à l'issue du délai de rétractation. Le choix d'une exécution immédiate du contrat n'entraîne pas de renonciation à votre droit de rétractation.</p>
Modalités d'exercice du droit de rétractation	<p>Vous pouvez exercer votre droit de rétractation soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en ligneⁱⁱⁱ, via le formulaire accessible depuis : formulaire de rétractation • par écrit (lettre recommandée avec avis de réception, lettre simple, lettre remise en main propre contre décharge), à l'aide du formulaire de rétractation joint aux documents contractuels disponibles dans la rubrique « Mes documents/signés » de votre Espace Clientⁱ ou de L'Appli SGⁱ, à l'adresse de votre agence. <p>L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit du contrat.</p>
Conséquences de l'exercice ou de l'absence d'exercice du droit de rétractation	<p>Si vous ne vous rétractez pas dans le délai prévu, vous êtes engagé par le contrat.</p> <p>Vous pourrez toutefois mettre fin au contrat en le résiliant dans les conditions et selon les modalités prévues au contrat que vous pouvez retrouver également dans la rubrique « INFORMATIONS SUR L'OPTION VOYAGEUR » ci-dessus.</p>

RECLAMATIONS

<p>Vous rencontrez une difficulté, Société Générale s'engage à étudier votre demande et à vous répondre. Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de :</p>	
Votre agence : votre premier interlocuteur	<p>Vous êtes invité à vous rapprocher tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez lui faire part de votre mécontentement par tout moyen à votre convenance : via le formulaire en ligne accessible depuis votre Espace Clientⁱ ou depuis L'Appli SGⁱ, directement à l'agence, par téléphone ou par courrier.</p>
Le Service Réclamations Clientèle : votre second interlocuteur	<p>En cas de désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous devez vous adresser au Service Réclamations Clientèle afin que votre demande soit réexaminée en le saisissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par formulaire en ligne : Accéder au formulaire de réclamation depuis votre Espace Clientⁱ ou L'Appli SGⁱ • Par courrier : Service Réclamations Clientèle - Tour SG - 17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense cedex • Par téléphone au 0 806 800 148 <small>Service gratuit + prix appel</small> du lundi au vendredi. <p>Société Générale s'engage à étudier votre réclamation selon le dispositif ci-dessus et à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite, et à vous apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.</p>

	<p>En cas de réclamation sur les services de paiement, Société Générale s'engage à apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables.</p> <p>Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne vous permettant pas de disposer d'une copie datée de votre réclamation et pour lesquelles vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à formaliser votre réclamation au moyen d'un support écrit.</p>
<p>En dernier recours amiable la médiation</p>	<p>Si vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N'avez obtenu aucune réponse de la Banque dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite, • Avez obtenu de votre agence et du Service Réclamations Clientèle des réponses avec lesquelles vous êtes en désaccord, • Etiez en désaccord avec la réponse donnée par votre agence et, qu'ayant saisi le Service Réclamations clientèle, vous n'avez obtenu aucune réponse de celui-ci dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite, <p>Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) en transmettant votre demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr • Par courrier : Le Médiateur - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09 <p>Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le Médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à votre approbation et celle de Société Générale.</p> <p>Pour plus d'information sur le champ de compétence et les conditions d'intervention du Médiateur, vous pouvez consulter les « Conditions générales du service de médiation consommateurs » sur le site www.lemediateur.fbf.fr.</p>

LOI APPLICABLE, LANGUE ET RECOURS JUDICIAIRES


<p>Langue applicable</p>	<p>Les informations précontractuelles et les conditions contractuelles sont fournies en français.</p>
<p>Loi applicable</p>	<p>La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.</p>
<p>Recours judiciaires Juridiction compétente</p>	<p>En cas de litige concernant ce contrat, une solution amiable sera recherchée en priorité. A défaut d'accord, le différend sera examiné par les tribunaux français compétents.</p>

GARANTIE DES DEPOTS

<p>Société Générale est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR). Vous pouvez retrouver les informations générales sur la protection de vos dépôts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les Conditions Générales de votre compte bancaire, • Sur le site de la Banque : https://particuliers.sg.fr/fgdr-fonds-garantie-depots-resolution et, • Sur le site du FGDR : www.garantiedesdepots.fr.
--

EXPLICATIONS ADEQUATES

<p>Informations précontractuelles</p>	<p>Pour vous permettre de déterminer si le produit ou service est adapté à votre besoin et avant de signer votre contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous vous invitons à lire attentivement les informations contenues dans le présent document. Il reprend notamment de manière synthétique les principales caractéristiques du produit ou service proposé, des informations sur votre droit de rétractation et sur les voies de recours amiable ou judiciaire à votre disposition. <p>Si vous avez des questions ou besoin d'une explication complémentaire, votre conseiller est à votre disposition aux coordonnées indiquées dans la rubrique « Autres coordonnées ».</p> <p>Si vous avez fait le choix de souscrire en ligne en autonomie, Des conseillers bancaires disponibles du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 19h pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous accompagner sur vos opérations bancaires et vos moyens de paiement • Vous renseigner et souscrire un nouveau service • Vous apporter une réponse immédiate sur vos projets : devis, simulations...
--	--

	<p>Et une assistance 24h/24 en cas de perte/vol de vos moyens de paiement ou de sinistre.</p> <p>Par téléphone </p> <ul style="list-style-type: none"> - Service gratuit + prix d'un appel, disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 8h à 19h (sauf jours fériés) - Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 3933
<p>Risques particuliers</p>	<p>Nous attirons votre attention sur les risques particuliers exposés à la rubrique « Caractéristiques principales de l'option voyageur ».</p>

ⁱ Accès réservé aux clients détenant l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc), service gratuit hors coût du fournisseur d'accès Internet.

ⁱⁱ Sous réserve d'éligibilité.

ⁱⁱⁱ Pour les contrats conclus à distance uniquement.